



**ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS  
(Accord EUR-OPA Risques majeurs)**

**Contribution de  
l'Accord européen et méditerranéen sur les risques  
majeurs (EUR-OPA)  
au cadre d'action de Hyogo**

## **Contribution de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) au Cadre d'Action de Hyogo (CAH)**

L'Accord EUR-OPA mène à bien sa double mission : formuler des recommandations essentiellement aux autorités des Etats membres et approfondir les connaissances nécessaires à la mise en œuvre de ces recommandations.

*Recommandations* : le Comité des Correspondants Permanents, représentant les 25 Etats membres de l'Accord EUR-OPA, a adopté trois recommandations, à savoir : les risques côtiers (2007), l'assistance psychologique aux victimes (2007) et la sensibilisation des populations à la protection radiologique (2008).

*Connaissances* : le réseau des 26 centres spécialisés a mené d'importants travaux dans divers domaines : l'éducation aux risques, les glissements de terrain, les risques urbains. Par ailleurs, en 2007 et 2008, trois grands ateliers ont été organisés sur l'éducation à la réduction des risques de catastrophe (RRC) et la nouvelle gouvernance des risques radiologiques et naturels.

Le Plan à Moyen Terme (2007-2011), adopté lors de la Session Ministérielle que l'Accord a tenue en octobre 2006, définit les activités à compter de 2007. Il traduit les priorités dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe dans l'espace européen et méditerranéen et dans le contexte du CAH (2005-2015). Ce, en tenant compte des activités mises en place antérieurement par l'Accord dans plusieurs domaines faisant maintenant partie des cinq actions prioritaires du CAH.

### **Priorité I : veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide**

L'Accord n'a eu de cesse de souligner la nécessité pour la RRC de s'appuyer sur un cadre institutionnel rassemblant les détenteurs du savoir (les scientifiques) et les utilisateurs dudit savoir (les autorités). Dans le contexte d'une décentralisation croissante des responsabilités dans de nombreux pays européens, le rôle des différents niveaux décisionnels (national, régional et local) lorsqu'il s'agit de la gestion de catastrophes, mais également de prévention, est devenu essentiel dans la consolidation de ce cadre institutionnel.

La Session Ministérielle de 2006 a par conséquent adopté une recommandation spécifique sur le rôle des autorités locales et régionales, mettant en évidence les éventuelles contributions de chaque niveau décisionnel. A la lumière de ses travaux antérieurs sur la réglementation nationale et la gestion interministérielle, le Centre spécialisé belge a lancé en 2007 une étude sur les rôles respectifs des autorités des pays membres confiée à un nouveau groupe thématique sur la législation. Parallèlement, en 2008, l'Accord a organisé deux ateliers en collaboration avec le Congrès des Autorités Locales et Régionales, l'un sur les autorités publiques qui sont concernées par les risques radiologiques, l'autre sur la gouvernance des risques naturels.

La nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes et en particulier la population ressort clairement de la recommandation de 2006 et des conclusions des deux ateliers tenus en 2008. L'un des principaux résultats aura été de souligner la nécessité de définir précisément les droits mais également les obligations de chaque niveau en fonction de ses capacités techniques et financières, ainsi que celle d'impliquer plus directement la population dans les décisions relatives aux risques majeurs.

Afin de s'adapter au large éventail de compétences de ses acteurs multiples sans perdre de son efficacité, l'Accord a fortement appuyé la création de Plateformes Nationales (ci-après PN) pour faciliter la coordination de leurs actions. Les deux réunions européennes des PN et des Points Focaux organisées conjointement avec la participation l'ONU-SIPC en 2007 et 2008, ont proposé une aide à la mise en place de PN dans les Etats membres intéressés.

**Priorité II : améliorer la diffusion de l'information sur les risques / identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide**

La structure internationale de l'Accord le conduit à veiller principalement à la comparabilité des évaluations de risques entre les pays et par conséquent à privilégier les contributions méthodologiques dans ce domaine. Dans cet esprit, le Centre de Géorgie, en collaboration avec d'autres partenaires du Caucase du Sud, a mené en 2007 une étude sur les modalités de gestion des approches nationales afin de pouvoir dresser la cartographie régionale des risques.

Depuis des années, l'Accord apporte son appui à deux initiatives essentielles concernant la diffusion de données. Il s'agit, pour la première, du Système d'Alerte Européen (actionné par le Centre de Bruyères-le-Châtel) qui lance l'alerte en temps réel pour des tremblements de terre de magnitude supérieure à 6 sur l'échelle de Richter dans l'espace euro-méditerranéen. Grâce à ces informations, l'Accord recense les besoins éventuels du pays touché pour les communiquer aux autres Etats membres. La seconde initiative concerne le projet Extremum (actionné depuis le Centre de Moscou) qui vient compléter ces informations par une estimation immédiate des conséquences éventuelles du tremblement de terre signalé.

Outil de coopération entre les pays, l'Accord réserve également une place importante aux effets transfrontaliers des risques majeurs, en encourageant les travaux dans ce secteur. L'initiative en cours concernant la gestion des incendies dans les Balkans (menée par le Centre de Fribourg) illustre cette volonté, tout comme le projet précité de cartographie au Caucase.

**Priorité III : utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de résilience à tous les niveaux**

Suite à l'adoption, lors de la Session Ministérielle de 2006, d'une recommandation spécifique sur la réduction des risques de catastrophe par l'éducation à l'école, l'Accord a participé à la campagne biannuelle du SIPC : « la réduction des risques de catastrophe commence à l'école ». Il est membre de la Plateforme thématique sur la connaissance et l'éducation. Cet engagement a conduit à l'organisation, en 2007, d'un atelier sur le sujet qui a examiné un grand nombre d'initiatives intéressantes menées en Europe et souligné la nécessité de promouvoir l'éducation formelle à la RRC parallèlement à des initiatives relevant davantage de l'éducation non-formelle pour faciliter l'accès des élèves à ce type d'informations.

Conscient des difficultés que représente d'ordinaire l'intégration de l'éducation à la RRC dans le programme scolaire, l'Accord poursuit son initiative BeSafeNet qui comprend la mise en place d'un site Internet en plusieurs langues sur la RRC (le matériel pédagogique mis en ligne est élaboré par les centres spécialisés), essentiellement destiné aux enseignants.

Des campagnes de sensibilisation sont également indispensables pour promouvoir une culture de la résilience face aux catastrophes. Un projet pilote visant à recenser les besoins (mais aussi les défauts) des campagnes de sensibilisation nationales et municipales a été lancé en Arménie : outre un document méthodologique, plusieurs documents d'information grand public ont été élaborés à cet effet.

#### **Priorité IV : réduire les risques dans les secteurs clés / les facteurs de risques sous-jacents**

L'Accord a toujours opté pour une conception élargie de la RRC, une approche qu'illustre notamment son travail de longue date sur le Patrimoine culturel et les risques. En 2007 et 2008, le Centre de Ravello a mis en place des cours spécialisés pour les étudiants de mastère, insistant en particulier sur les nouveaux défis qu'engendre le changement climatique. Par ailleurs, le Centre d'Athènes poursuit ses travaux sur la vulnérabilité des monuments et les possibilités d'intervention pour la réduire.

Autre point important, la dimension sociale de la RRC. En matière de risques d'aridité, le Centre d'Algérie a développé ses travaux techniques privilégiant la participation de la population à la mise en place de mesures de prévention adaptées. La dimension sociale varie cependant beaucoup d'un pays à l'autre et c'est pourquoi il s'avère très difficile de définir des recommandations ou des actions acceptées au plan international. Les trois recommandations de l'Accord couvrent tous les domaines d'action pertinents. L'Accord tente de favoriser l'échange d'expériences. Ce, afin d'illustrer l'efficacité des politiques prenant en compte l'ensemble des domaines d'action en question.

#### **Priorité V : Renforcer la préparation aux catastrophes en vue d'une intervention efficace à tous les niveaux**

Ces deux dernières années, l'Accord a davantage concentré ses activités sur l'origine des catastrophes que sur les moyens d'intervention lorsqu'elles se produisent. Cette tendance est corroborée par le fait qu'en Europe, des mécanismes d'intervention sont en place à presque tous les niveaux et qu'une intense coopération internationale est déjà mise en œuvre (y compris avec des exercices de terrain). L'Accord a néanmoins déjà encouragé des initiatives dans un domaine trop souvent sous-estimé : l'assistance psychologique aux victimes. En 2007, une recommandation sur le sujet a été adoptée. La même année, un projet de formation sur l'assistance psychologique aux victimes a été mis en place avec le concours de l'European Federation of Psychologists Associations (la Fédération Européenne des Associations de Psychologues) de manière à pouvoir intervenir au niveau local en cas de catastrophe.